

## HABILITATION ELECTRIQUE

Programme établi conformément à la Norme NFC 18-510/A2



### OBJECTIFS

- Sécuriser le travail à proximité d'un environnement électrique.
- Sensibiliser le personnel aux dangers du courant électrique et aux moyens de protection.
- Appliquer les prescriptions de sécurité définies dans la norme NFC 18-510.
- Effectuer des opérations électriques en respectant les consignes de sécurité.

### FORMATEUR

Nos formations sont dispensées par des formateurs qualifiés et expérimentés, spécialisés en sécurité électrique et habilitations électriques.

Profil des formateurs : Expérience significative en prévention des risques électriques et interventions en milieu professionnel

Nos formateurs assurent un accompagnement personnalisé pour garantir une montée en compétence efficace des stagiaires.

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Parler, lire et écrire en français.
- Comprendre les consignes de sécurité.
- Personnel électricien (techniciens) travaillant à proximité d'installations électriques et réalisant des opérations d'ordre électrique.

### DURÉE, LIEU ET NOMBRE DE STAGIAIRES

- 21 heures de face à face pédagogique soit 3 jours de formation. Dans l'entreprise (en intra-entreprise) ou dans des locaux loués (en inter-entreprise).
- En présentiel
- Groupe de 4 à 10 stagiaires

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Supports pédagogiques illustrés (schémas, photos, vidéos).
- Exercices pratiques sur site ou dans les locaux de LEONES Formation.
- Évaluation des connaissances à l'aide de questionnaires.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Supports visuels et écrits.
- Matériel électrique pour les exercices pratiques.
- Études de cas et mises en situation.

# PROGRAMME

## PROGRAMME DÉTAILLÉ (21 HEURES – 3 JOURS) :

### JOUR 1 : CONNAISSANCES FONDAMENTALES EN ÉLECTRICITÉ ET SÉCURITÉ

- Rappels des notions de base en électricité.
- Les risques électriques : électrisation, électrocution, courts-circuits.
- Présentation de la réglementation et des normes de sécurité (NFC 18-510).
- Les équipements de protection individuelle et collective.

### JOUR 2 : APPLICATION DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Analyse des risques liés aux interventions électriques.
- Présentation des zones d'intervention et des niveaux d'habilitation.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident électrique.
- Exercices pratiques sur la mise en sécurité d'une installation.

### JOUR 3 : MISE EN SITUATION ET ÉVALUATION

- Étude de cas concrets et mises en situation sur site.
- Vérification des compétences pratiques et théoriques.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances.
- Validation et délivrance de l'attestation d'habilitation électrique.



# VALIDATION DE LA FORMATION

Les critères d'évaluation sont conformes à la norme NF C 18-510/A2. Deux types d'évaluations sont réalisés :

- Évaluation formative : réalisée tout au long de la formation par le formateur, elle permet de vérifier la compréhension des notions et l'application des consignes de sécurité.
- Évaluation certificative : lors des mises en situation pratiques, le stagiaire doit être capable d'analyser les risques, d'adopter les bonnes pratiques et d'appliquer les procédures d'intervention en toute sécurité.

La validation de la formation est obtenue si le stagiaire a suivi l'intégralité de la session et a réussi l'évaluation certificative. Une attestation d'habilitation électrique, valable 3 ans (36 mois), est délivrée aux participants ayant satisfait aux exigences. Un recyclage (MAC – Maintien et Actualisation des Compétences) est obligatoire à l'issue de cette période pour conserver son habilitation.

## Validation par bloc de compétences

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues pourront avoir un avis favorable

## Maintien et actualisation des compétences

Un maintien et actualisation des compétences : MAC, tous les 3 ans, conformément à la norme NF C 18-510/A2.

## Issue de la formation

Un avis d'habilitation sera remis à l'employeur, qui décidera de l'habilitation du salarié selon son poste. Un certificat de réalisation attestera de la participation à la formation.

## MODALITÉS

### Accessibilité

- Les personnes en situation de handicap peuvent suivre la formation et obtenir un avis d'habilitation, sous réserve de la validation des compétences requises.
- Si certaines aptitudes ne peuvent être mises en œuvre pour des raisons physiques ou mentales, une attestation de suivi de formation sera délivrée, précisant les compétences acquises.
-  Référent handicap : Maxence Barthelemy – 06 48 35 89 59
-  Email : [contact@leones-formation.fr](mailto:contact@leones-formation.fr)

### Les modalités et délais d'accès

- L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative d'un salarié avec l'accord de sa direction.
- Inscription 15 jours avant le début de la formation

### Modalité d'évaluation

- Évaluation théorique : QCM sur les connaissances en électricité et sécurité.
- Évaluation pratique : mise en situation réelle et validation des procédures d'intervention.